



Informations importantes sur le test et sur le programme

Les lignes directrices du programme pour recevoir le remboursement pour le test de 8.00 \$ par vache

1. Compléter un **test sur le lait ou sur le sang pour toutes les vaches en lactation** pour dépister la maladie de Johne pendant le temps assigné à votre troupeau pour le test.

Pour utiliser le test sur le lait :

Les troupeaux de DHI, veuillez contacter votre représentant de DHI.

Les troupeaux qui ne sont pas sur DHI, veuillez contacter CanWest DHI en téléphonant au 1-800-549-4373 pour les options d'échantillonnage et les coûts s'y rapportant.

Les troupeaux qui ne sont pas sur DHI seront tenus de fournir les informations sur les vaches (identification de la vache, date de naissance, date de vêlage) avec leurs échantillons.

Pour utiliser le test sur le sang :

Les troupeaux de DHI et les troupeaux qui ne sont pas sur DHI, veuillez contacter votre vétérinaire pour les options d'échantillonnage et les coûts s'y rapportant.

Les troupeaux qui ne sont pas sur DHI seront tenus de fournir les informations sur les vaches (identification de la vache, race, date de naissance, date de vêlage) avec leurs échantillons.

2. Réviser les résultats de test pour les vaches titrées haut.
Si un ou plusieurs **animaux titrés haut** (1.0 ou plus, sur le test ELISA sur le lait ou l'équivalent pour le test sur le sang) sont identifiés :
 - a. Retirer de façon permanente de l'entreprise et de la chaîne alimentaire, la vache ou les vaches titrées haut en dedans de 90 jours du test ou avant qu'elles vêlent de nouveau, selon l'évènement qui arrive en premier.
 - b. Soumettre un certificat d'élimination des animaux à la coordinatrice du programme. Ceci est imprimable à partir du site Web du programme ou peut être obtenu de la coordinatrice.
- *NOUVEAU*** - Note: Après que l'élimination de tous les animaux Haut Positifs (HP) est confirmée, le programme vous remboursera 500 \$ par vache HP(s) éliminé, pour l'aide à la gestion de la maladie de Johne dans votre troupeau.
3. Remplir un plan de gestion pour l'évaluation des risques à la ferme (appelé le plan RAMP) avec votre vétérinaire de troupeau formé sur le plan RAMP et le remettre à la coordinatrice du programme. Dans l'année que vous testez dans le cadre du programme, le plan RAMP doit être fait en dedans de 90 jours de votre journée du test.

Paiement pour les tests : les producteurs sont responsables du paiement direct des coûts des tests à CanWest DHI ou à leur vétérinaire ou au laboratoire de santé animale.

Remboursement pour les tests : des chèques seront émis sur une base trimestrielle. Les fonds vous seront envoyés par courrier après avoir reçu :

- a. Le formulaire RAMP de la ferme dûment rempli, faxé par votre vétérinaire de troupeau
- b. Un certificat d'élimination des animaux (nécessaire **seulement** si les animaux titrés haut sont identifiés et éliminés)

Pour plus d'information sur le programme sur la maladie de Johne, allez au site Web www.johnes.ca. Contactez la coordinatrice du programme sur la maladie de Johne :

Nicole Perkins

Téléphone : 226-979-1664

Télécopieur : 519-846-8178

L'adresse de courriel de Nicole : johnes@uoguelph.ca